

## Nos missions

Gestion de factures

Recouvrement de créances

Conseil juridique et fiscal

Coordination avec les pouvoirs publics

Achat vente et importation de biens

Aide et conseil à l'obtention de financement auprès des banques

Gouvernance des biens (gestion de syndic...)

Gestion de factures

Optimiser son recouvrement, c'est limiter le risque d'impayés en agissant en amont de la phase de recouvrement, avant l'échéance fixée.

Nous effectuons :

-

Un suivi de la facture dès son émission, avant même l'échéance de paiement.

-

Des relances personnalisées, pour détecter d'éventuels dysfonctionnements, litiges ou erreurs de facturation, qui pourraient retarder le paiement.

-

Nous opérons avec tact et professionnalisme, pour protéger au maximum la relation commerciale avec vos clients.

Notre objectif : Anticiper pour obtenir le règlement complet des créances dès l'échéance.

Notre atout : Effectuées par nos juristes d'affaires, nos relances ont un impact psychologique fort sur le débiteur.

[Retour](#)

## Recouvrement de créances

### Recouvrer vos créances en phase amiable

Préserver la relation client est essentiel pour toute entreprise. C'est pourquoi nos juristes privilégient autant que possible les négociations amiables pour le règlement de vos créances.

Nous procédons préalablement à une analyse de solvabilité approfondie des débiteurs pour déterminer la solution la plus adaptée au recouvrement de vos créances.

En phase amiable, nos juristes modifient à chaque étape la séquence, le contenu et le support des interventions afin que les débiteurs ne s'habituent pas aux relances.

Notre objectif : Protéger au maximum la relation clients.

### Recouvrer vos créances en phase judiciaire

Si la phase amiable n'aboutit pas ou si celle-ci a déjà été engagée au sein de votre entreprise, nous procédons au recouvrement judiciaire de vos créances.

Nos juristes d'affaires déterminent la procédure la plus adaptée puis effectuent le suivi des dossiers, de l'engagement de la procédure jusqu'à son exécution après une décision de justice.

Dès l'obtention d'un jugement, nos juristes pilotent l'exécution, exposent aux huissiers l'état des actifs du débiteur (comptes bancaires, créances détenues sur des tiers...) et ciblent les actions à diligenter.

Nos atouts : Un réseau d'huissiers étendu sur le Maroc entier qui vous permet d'obtenir une exécution rapide et efficace des jugements obtenus.

Notre engagement : Un même juriste se charge du suivi de vos dossiers tout au long de la procédure. Vous disposez ainsi d'un interlocuteur privilégié qui vous informe régulièrement de l'évolution du litige.

[Retour](#)

## Conseil juridique et fiscal

Nous collaborons étroitement avec vous pour apporter des réponses nouvelles à des questions fiscales complexes, et mettons sur pied des stratégies fiscales responsables. Que vous soyez une entreprises aux activités internationales à la veille d'une fusion, une PME désireuse d'optimiser sa situation de TVA ou un particulier fortuné souhaitant acquérir un bien immobilier à l'étranger – consultez-nous pour identifier vos potentiels avantages fiscaux et éviter tout risque juridique. Notre savoir-faire complet et notre offre de services largement diversifiés nous permettent de vous épauler dans tous les domaines juridiques et fiscaux. Nous vous offrons un conseil judicieusement adapté à vos besoins et mettons en place des solutions sur mesure qui vous feront progresser:

[Retour](#)

## Coordination avec les pouvoirs publics

-

Autorisation d'exercer, obtention des licences(restaurants, débits de boissons,maisons d'hôte...)

-

Contrôles administratifs, fiscalité sécurité...

[Retour](#)

## Achat vente et importation de biens

- Relation avec les douanes ou les transitaires
- transactions immobilières
- Projets immobiliers (terrains aménagés, fermes...)

[Retour](#)

## Aide et conseil à l'obtention de financement auprès des banques

- Constitution de dossier
- Formalités auprès des banques
- Assurances diverses
- Négociations des taux d'intérêt...

[Retour](#)

#### Gouvernance des biens (gestion de syndic...)

Nous nous occupons de l'encassement des charges de copropriété, et nous sommes garant du bon emploi de ces fonds, dans le cadre des responsabilités qui nous ont été conférées. Nous administrons en transparence les comptes et les relevés sont disponibles et présentés aux assemblées de co-propriétaire.

La facturation, les rappels, règlements de co-propriété, tenue des assemblées, sont fait conformément aux exigences de la loi. Tout ceci dans un souci de performance et d'impartialité. Les aspects légaux sont maîtrisés afin d'anticiper d'éventuels problèmes.

[Retour](#)